

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.075

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,
Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET : IMPASSE DU CANOT - ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UN TRONCON
DE VOIE PRIVEE**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

L'impasse du Canot est une voie privée raccordée au domaine public à hauteur du n° 32 de l'impasse dénommée « allée de la Lasse ».

Or, l'extrémité de l'impasse du Canot est utilisée par les services publics comme zone de manœuvre, entraînant des dégradations de cet espace privé.

Par courrier en date du 12 août 2009, Messieurs ROBERT et BRUN, propriétaires par moitié de l'impasse du Canot, ont sollicité la ville et ont proposé d'engager une procédure de cession gratuite de l'espace concerné, sur une longueur de voie d'environ 15 mètres linéaires, soit 90 m². Dans cette optique, Messieurs ROBERT et BRUN ont signé une promesse de cession.

Pour pouvoir entretenir cet espace à usage public, il est nécessaire que la ville procède à l'acquisition de ce tronçon de voie.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement pour la poursuite de la procédure visant à acquérir un tronçon d'environ 15 mètres linéaires de voie sur les parcelles cadastrées AR54 et AR 318, en vue de l'incorporer dans l'emprise du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 07 décembre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de procéder à l'acquisition à titre gratuit d'un tronçon de voie privée dénommée « impasse du Canot » appartenant à Messieurs ROBERT et BRUN,
- de faire établir aux frais de la collectivité un plan de division des parcelles cadastrées AR54 et AR 318, afin d'identifier la zone concernée, d'une superficie de 90 m², sous réserve de bornage,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition à titre gratuit, au profit de la Ville de Royan, d'une fraction des parcelles cadastrées AR 54 et AR 318, sises impasse du Canot,
- de confier la rédaction des actes d'acquisition à l'étude de Maître NAVET, notaire à Royan,
- d'imputer les frais relatifs à la transaction au budget communal,
- d'incorporer cet espace dans l'emprise du domaine public communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD

PROMESSE DE CESSION DE TERRAIN

A TITRE GRACIEUX

Par les présentes,

Monsieur Christian ROBERT, domicilié 12 rue Lavoisier – 78180 MONTIGNY,

Promet et s'oblige à céder à **titre gratuit à la Ville de ROYAN**, une fraction de la parcelle de terrain cadastrée :

- Section AR 318
- Sise : 32 allée de la Lasse, au carrefour avec l'impasse du Canot à ROYAN (17200)
- Représentant une superficie de : 45 m² (sous réserve de bornage)

Le soussigné s'engage à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession et à présenter les titres de propriétés au notaire chargé de la présente transaction.

Le soussigné s'interdit de vendre ou de louer à tout acquéreur le bien objet des présentes pendant une durée d'une année à compter de leurs signatures.

Le plan de division nécessaire à la transaction sera réalisé à l'initiative et à la charge de la Ville de Royan.

La réalisation de cette transaction donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la Ville de ROYAN, et à ses frais.

Fait à *Montigny*

, le *16/02/2010*

Monsieur Christian ROBERT
(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé
Christian Robert

PROMESSE DE CESSION DE TERRAIN

A TITRE GRACIEUX

Par les présentes,

Monsieur Pierre BRUN, domicilié 6 allée des Goélands – 17200 ROYAN,

Promet et s'oblige à céder à **titre gratuit à la Ville de ROYAN**, une fraction de la parcelle de terrain cadastrée :

- Section AR 54
- Sise : 36 allée de la Lasse, au carrefour avec l'impasse du Canot à ROYAN (17200)
- Représentant une superficie de : 45 m² (sous réserve de bornage)

Le soussigné s'engage à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession et à présenter les titres de propriétés au notaire chargé de la présente transaction.

Le soussigné s'interdit de vendre ou de louer à tout acquéreur le bien objet des présentes pendant une durée d'une année à compter de leurs signatures.

Le plan de division nécessaire à la transaction sera réalisé à l'initiative et à la charge de la Ville de Royan.

La réalisation de cette transaction donnera lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la Ville de ROYAN, et à ses frais.

Fait à

Royan

, le

12/02/2010

Monsieur Pierre BRUN

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

P. Brun
Mme et M. Pierre
6, Avenue des Goélands
17200 ROYAN
Tél. 46 05 58 29

M. et M^{me} Pierre BRUN

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
ROYAN

Section : AR

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 28/09/2009
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publiques et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
4 Cours Charles De Gaulle
17106 SAINTES Cedex
tél. 05/46/96/51168 - fax 05/46/96/51156
ccif.saintes@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

